

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE
VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA-VALOPRO)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

**RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025)**

Version Définitive

Août 2025



SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. OPINION	3
B. FONDEMENT DE L'OPINION.....	4
C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO.....	4
D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	4
E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE.....	5
1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent	5
1.1 Pilotage des activités du Projet	5
1.2 Gestion budgétaire.....	6
1.3 Mise à jour du manuel de procédures	7
2. Recommandations de la mission d'audit de la période allant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2025	8
2.1. Gestion du personnel.....	8
2.2. Gestion des comptes de tiers	8
2.3. Gestion de la trésorerie	9
ANNEXES.....	11

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Monsieur le Coordonnateur,

INTRODUCTION

En exécution de la mission d'audit des comptes annuels du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute Valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'opinion sur les comptes annuels de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2025.

A. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'**annexe 2** ci-jointe du **Projet « Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets à haute valeur Ajoutée » (CEA-VALOPRO)** objet de l'accord de crédit **AFD N°CCI 167901 T** qui comprennent :

- Le tableau Emplois ressources ;
- Les notes explicatives.

À notre avis, les comptes semestriels du CEA-VALOPRO pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 joints à l'annexe 2, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet et de la situation de trésorerie dudit Projet au 30 juin 2025, conformément aux principes comptables du SYSCOHADA Révisé et aux termes de l'accord de financement dudit Projet.

▪ OBSERVATIONS : SYCEBNL

Le Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 dans l'ensemble des États membres de l'OHADA, constitue désormais le référentiel comptable applicable aux entités à but non lucratif, y compris les projets de développement. Ce système vise à renforcer la transparence et la fiabilité de l'information financière produite par ces entités.

Cependant, il ressort de notre audit que le CEA-VALOPRO n'a pas appliqué les dispositions du SYCEBNL pour la période sus-citée, en dépit de son obligation réglementaire. Cette non-conformité expose le projet à des risques d'irrégularité comptable et de rejet de ses états financiers par les parties prenantes.

Nous recommandons que le projet prenne les dispositions nécessaires pour se conformer sans délai aux exigences du SYCEBNL.

Cela inclut :

- *La mise à jour du référentiel comptable utilisé;*
- *La formation du personnel comptable et financier au nouveau système;*
- *L'élaboration d'un bilan d'ouverture conforme au SYCEBNL à la date du 1er janvier 2024;*
- *Et le retraitement des opérations de l'exercice 2024 selon les normes prescrites.*

B. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA VALOPRO

Les comptes annuels du CEA VALOPRO ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA VALOPRO conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE

Conformément aux Termes de Référence de la mission, nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA VALOPRO pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

1. Suivi des recommandations de la mission d'audit de l'exercice précédent

1.1 Pilotage des activités du Projet

a) Constat

Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 03 mai 2022, soit plus de quatre mois après le début de l'exercice.

b) Risques

- Retard dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Non-atteinte des objectifs du projet.

c) Recommandation

Il est souhaitable que le PTBA soit approuvé avant la clôture de l'exercice précédent celui pour lequel il a été élaboré.

d) Etat de mise en œuvre sur la période auditée

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, le PTBA de la période auditée allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 a été validé le 27 Janvier 2025.

e) Statut

A reconduire

f) Commentaires

Le Processus de validation du PTBA et PPM ne dépend pas uniquement que du CEA. Il y a un calendrier défini par l'AUA et l'AFD auquel tous les centres doivent se soumettre. Nous prenons note de votre suggestion qui s'adresse à toute la chaîne de validation des PTBA à savoir l'AUA et l'AFD.

1.2 Gestion budgétaire

a) Constats

Le taux d'exécution budgétaire sur l'année est faible et se situe autour de **41.5%**. En outre, la mission d'audit note des dépassements non justifiés sur certaines lignes budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2022. Les lignes budgétaires concernées sont :

- **22490** Autres matériels et outillages ;
- **61901** Fournitures de bureau ;
- **63410** Autres frais de réception ;
- **63511** Frais de voyage d'études et de stage ;
- **63520** Professeurs vacataires ;
- **67000** Frais financiers,

b) Risques identifiés

- Mauvais suivi budgétaire ;
- Inéligibilité des dépenses concernées et qui tombent sous le couvert d'un Avis de Non Objection du bailleur.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter l'enveloppe budgétaire allouée aux composants. Les dépassements doivent être dûment justifiés et autorisés par le Bailleur. Par ailleurs, le projet doit prendre à l'avenir les dispositions utiles pour booster le taux d'exécution budgétaire.

d) Etat de mise en œuvre sur la période audité

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

En effet, le taux d'exécution budgétaire de la période audité est de 21,10% au 30 Juin 2025 et l'on note également des dépassements budgétaires sur certaines lignes :

- **A20305001** Frais de recherche et de publication des doctorants et Master ;
- **A31403001** Carburant et lubrifiant;
- **A31511001** Participation aux ateliers régionaux du CEA impact (Perdiems) .

e) Statut

A reconduire

f) Commentaires

Le dépassement budgétaire est dû aux faites que certaines activités de l'année 2024 inscrites au PTBA approuvée par l'AFD ont été achevées et payées en 2025. Pour ce qui est du PTBA 2025, il n'y pas eu en réalité de dépassement confère le suivi budgétaire extrait au 30 juin 2025 de l'applicatif SIGOBE pour la mise en œuvre du projet transmis à la mission d'audit pendant les travaux.

Nous veillerons à ce qu'il soit ainsi à la clôture du projet pour l'année 2025.

1.3 Mise à jour du manuel de procédures

a) Constat

Le manuel de procédures comptables et financières actuellement en vigueur au sein de VALOPRO est celui élaboré dans le cadre du financement de la Banque mondiale ; aussi, ce manuel n'a pas été mise à jour pour tenir compte des spécificités du financement AFD, notamment au niveau des schémas de comptabilisation des ressources obtenues du Bailleur et des dépenses effectuées dans le cadre des activités du Projet.

b) Risque identifié

Mauvaise information véhiculée dans les documents comptables.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet d'actualiser le manuel existant au niveau de la gestion financière et comptable pour tenir compte des spécificités de l'AFD.

d) Etat de mise en œuvre sur la période auditée

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Cependant, compte tenu de la clôture du projet, ces recommandations pourraient s'appliquer aux projets à venir.

e) Statut

Non reconduite

f) Commentaire

Le Processus d'actualisation du manuel au niveau de la gestion financière et comptable et de sa validation ne dépend pas uniquement que du CEA-VALOPRO. Le manuel est unique pour tous les centres. Nous prenons note de votre suggestion qui s'adresse à toute la chaîne d'actualisation du manuel à savoir les quatre CEA de la Côte d'Ivoire, l'Etat de Côte d'Ivoire, l'AUA, la Banque Mondiale et l'AFD.

2. Recommandations de la mission d'audit de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

2.1. Gestion du personnel

a) Constat

La mission a constaté un écart de FCFA 37.476 entre le montant total des salaires bruts inscrits dans le livre de paie (19 490 052) et le montant total des salaires bruts comptabilisé (19 452 576).

Par ailleurs, un écart de FCFA 1.157.550 a été constaté entre la masse salariale déclarée (18 295 026) au titre de la CNPS et celle comptabilisée (19 452 576).

b) Risque identifié

- Informations financières peu fiables;
- Paiement des amendes et pénalités dû à la non-déclaration et au non-paiement à temps du montant de la CNPS.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de procéder à la régularisation des écarts constatés dans les plus brefs délais.

d) Commentaire

Le projet prend note et veillera à la régularisation de cet écart avant la clôture du projet au 31 décembre 2025.

2.2. Gestion des comptes de tiers

a) Constat

Les comptes listés dans le tableau ci-dessous présentent des soldes créditeurs à six (6) mois de la fin du projet.

N°CPTE	LIBELLE	SOLDE CREDITEUR au 30/06/2025
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	37 439 536
401120	CONSULTANTS	24 510 000
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	3 050 000
431100	CNPS	442 067
471102	ETUDIANTS NATIONAUX - DOCTORAT	54 436 000
471103	ETUDIANTS NATIONAUX - MASTER	22 764 000
471106	ENSEIGNANTS VACATAIRES NATIONAUX	4 050 000
471107	ENSEIGNANTS VACATAIRES INTERNATIONAUX	375 000
471200	CREDITEURS DIVERS	12 007 310
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	50 307 950

b) Risque identifié

Risque de non-paiement des tiers pouvant être qualifié de dépenses inéligibles à la clôture du projet.

c) Recommandations

Nous recommandons à la Coordination de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour apurer ces soldes, de manière à atteindre un solde nul à la clôture du projet.

d) Commentaire

Le projet prend note et veillera à la régularisation des soldes avant la clôture du projet au 31 décembre 2025.

2.3. Gestion de la trésorerie

a) Constat

Le compte de virement de fonds est un compte transitoire utilisé pour enregistrer des transferts d'argent entre deux comptes différents d'une même entité ou entre entités liées, sans que ces mouvements soient considérés comme des recettes ou des dépenses définitives.

Le compte de virement de fonds (58) doit avoir un solde nul en fin d'opération.

La mission a constaté que le **compte 585000 : virement de fonds**, présente un solde anormalement débiteur au 30 juin 2025 de **FCFA 22.371.000**

b) Risque identifié

- Non-conformité réglementaire;
- Mauvaise utilisation du compte.

c) Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter et d'appliquer les normes comptables en vigueur.

d) Commentaire

Ce solde représente le préfinancement des primes de stage des étudiants, des bourses des mois de janvier et février 2025 et des frais de mission des participants pour la célébration des 10 ans des projets ACE IMPACT, compte tenu de la mise en place tardive du budget du projet au titre de l'exercice 2025.

Le projet prend note et veillera à la régularisation du solde avant la clôture du projet au 31 décembre 2025.

Fait à Abidjan, le 20 Août 2025

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

ANNEXES

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
--

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à l'AFD ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *

*

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A
HAUTE VALEUR
AJOUTEE



**ETATS FINANCIERS AU 30
JUN 2025**

Période du 01 janvier 2021 au 30 juin 2025



Juin 2025

BALANCE GENERALE AU 30 JUIN 2025



CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

BALANCE GENERALE au 30/06/2025 (XOF)



Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2025 au 30/06/2025

Page 1/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
1	RESSOURCES DURABLES	1 026 906 048			795 107 925	1 026 906 048	795 107 925	231 798 123	
121000	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	1 026 906 048			795 107 925	1 026 906 048	795 107 925	231 798 123	
2	ACTIFS IMMOBILISES	331 952 109		211 447 814		543 399 923		543 399 923	
213100	LOGICIEL DE GESTION DU PROJET	15 585 253				15 585 253		15 585 253	
213200	AUTRES LOGICIELS	3 118 026				3 118 026		3 118 026	
231100	CONSTRUCTION BÂTIMENTS			161 139 864		161 139 864		161 139 864	
231200	RÉHABILITATION BÂTIMENTS	44 638 230				44 638 230		44 638 230	
235800	AUTRES AMENAGEMENTS	8 490 550				8 490 550		8 490 550	
244200	MATERIELS INFORMATIQUES	51 300 000				51 300 000		51 300 000	
244300	MATERIELS BUREAUTIQUE	990 000				990 000		990 000	
244800	AUTRES MATERIELS	127 830 050		50 307 950		178 138 000		178 138 000	
245100	MATERIELS AUTOMOBILES	80 000 000				80 000 000		80 000 000	
4	TIERS		2 360 943 565	1 090 392 656	579 451 130	1 090 392 656	2 940 394 695		1 850 002 039
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION		64 603 520	92 734 507	65 570 523	92 734 507	130 174 043		37 439 536
401120	CONSULTANTS				24 510 000		24 510 000		24 510 000
421300	PERSONNEL MISSION		1 575 000	1 575 000		1 575 000	1 575 000		
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES			15 250 000	18 300 000	15 250 000	18 300 000		3 050 000
431100	CNPS		2	2 293 605	2 735 670	2 293 605	2 735 672		442 067
449600	AUTRES SUBVENTIONS RECUES		223 388 513		10 200 700		233 589 213		233 589 213
458110	AFD, INDICATEURS DE PERFORMANCE		2 070 216 530	795 107 925	131 922 358	795 107 925	2 202 138 888		1 407 030 963
471102	ETUDIANTS NATIONAUX - DOCTORAT				54 436 000		54 436 000		54 436 000
471103	ETUDIANTS NATIONAUX - MASTER				22 764 000		22 764 000		22 764 000
471106	ENSEIGNANTS VACATAIRES NATIONAUX				4 050 000		4 050 000		4 050 000
471107	ENSEIGNANTS VACATAIRES INTERNATIONAUX				375 000		375 000		375 000
471110	DEBITEURS DIVERS			5 764 900	5 764 900	5 764 900	5 764 900		
471200	CREDITEURS DIVERS		1 160 000	16 526 855	27 374 165	16 526 855	28 534 165		12 007 310
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS			161 139 864	211 447 814	161 139 864	211 447 814		50 307 950

BALANCE GENERALE au 30/06/2025 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2025 au 30/06/2025

Page 2/3

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
5	TRESORERIE	1 002 085 408		245 766 458	392 568 894	1 247 851 866	392 568 894	855 282 972	
521200	COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR	941 465 636		170 092 758	287 674 355	1 111 558 394	287 674 355	823 884 039	
521300	GENERATEUR DE REVENUS-BNI	60 619 772		16 502 700	68 094 539	77 122 472	68 094 539	9 027 933	
585000	VIREMENTS DE FONDS			59 171 000	36 800 000	59 171 000	36 800 000	22 371 000	
6	CHARGES ORDINAIRES			221 428 521	1 907 500	221 428 521	1 907 500	219 521 021	
604200	BONS DE VALEURS DE CARBURANT			7 500 000		7 500 000		7 500 000	
604210	CARBURANT À LA POMPE			6 559 570		6 559 570		6 559 570	
604700	FOURNITURES DE BUREAU			1 633 000		1 633 000		1 633 000	
605700	ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SER			19 945 920		19 945 920		19 945 920	
624100	ENTRETIEN REPARATION DES BIENS IMMOBILIERS			5 250 625		5 250 625		5 250 625	
624210	ENTRETIEN REPARATION DES VEHICULES			2 060 000		2 060 000		2 060 000	
625100	ASSURANCES PERSONNEL			8 825 995		8 825 995		8 825 995	
625200	ASSURANCE MATERIELS DE TRANSPORT			1 524 371		1 524 371		1 524 371	
626100	ETUDES ET RECHERCHES			4 087 042		4 087 042		4 087 042	
631800	AUTRES FRAIS BANCAIRES			1 313 163	5 500	1 313 163	5 500	1 307 663	
632410	HONORAIRES CONSULTANTS INDIVIDUELS			5 100 000		5 100 000		5 100 000	
632420	HONORAIRES CABINETS DE CONSULTANTS			24 510 000		24 510 000		24 510 000	
638300	RÉCEPTIONS (PAUSE CAFE/DEJEUNER)			9 925 000		9 925 000		9 925 000	
638410	MISSIONS A L'ETRANGER			11 818 165	1 902 000	11 818 165	1 902 000	9 916 165	
658200	APPUI FINANCIER AUX ETUDIANTS			79 720 000		79 720 000		79 720 000	
661100	APPOINTEMENTS ET SALAIRES			19 452 576		19 452 576		19 452 576	
661800	AUTRES RÉMUNÉRATIONS DIRECTES			10 620 000		10 620 000		10 620 000	
664100	CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL			1 583 094		1 583 094		1 583 094	



BALANCE GENERALE au 30/06/2025 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2025 au 30/06/2025

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
CE 2 C Le 20.08.2025 Etats Financiers Audités									
Totaux		2 360 943 565	2 360 943 565	1 769 035 449	1 769 035 449	4 129 979 014	4 129 979 014	1 850 002 039	1 850 002 039
Solde au 30/06/2025									



TABLEAU DES EMPLOIS-RESSOURCES



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE (CEA VALOPRO)
SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en FCFA)

Emplois	Notes	30/06/2025	31/12/2024	Ressources	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Dépenses d'équipement	3	211 447 814	136 162 480	Autres subventions reçues	7	233 589 213	223 388 513
Dépenses d'exploitation	4	783 271 253	1 222 695 677	Sous total Autres subv		233 589 213	223 388 513
				IDA Indicateur de Performance	8	1 407 030 963	2 070 216 530
Total dépenses		994 719 067	1 358 858 157			1 407 030 963	2 070 216 530
				Total Indicateur		1 407 030 963	2 070 216 530
				Total subventions		1 640 620 176	2 293 605 043
Total DRF							
Débiteurs Mission	5	-	-	Virements de fonds		-	-
Débiteurs Divers	5	-	-	Total Trésorerie Créditeur		-	-
Total Débiteur							
				Fournisseurs	9	87 747 486	64 603 520
				Consultants	9	24 510 000	
Comptes désigné IDA	6	-	-	Personnel mission	9		1 575 000
Compte projet IDA	6	-	-	CNPS	9	442 067	2
Compte Indicateur de performan	6	823 884 039	941 465 636	Créditeur Divers	9	12 007 310	1 160 000
Compte Revenus Générés	6	9 027 933	60 619 772	Bourses doctorants	9	54 436 000	
Caisse	6	-	-	Bourses master	9	22 764 000	
Virements de fonds	6	22 371 000		Enseignants vacataires Nationaux	9	4 050 000	
				Enseignants vacataires Internationaux	9	375 000	
				Personnel Rémunerations Dues	9	3 050 000	
Total Trésorerie		855 282 972	1 002 085 408	Total dettes		209 381 863	67 338 522
TOTAL EMPLOIS		1 850 002 039	2 360 943 565	TOTAL RESSOURCES		1 850 002 039	2 360 943 565

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers



FICHE SIGNALETIQUE DE MISE EN ŒUVRE
Période : Du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2025
Intitulé du projet : Centre d'Excellence d'Afrique – Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA-VALOPRO)
SECTION A : IDENTIFICATION
N° accord de crédit IDA : CCI 1679 01 T
Montant crédit IDA : 3 851 303 424 F CFA ; (5 871 274 ,22 EUR)
Date d'approbation du crédit :
Date de signature de l'Accord de don : 10 Mars 2020
Date de démarrage effectif : 31 janvier 2021
Délai d'exécution : 4 ans
Date de fin prévue : 31 décembre 2025
Maître d'ouvrage : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Personne contact en charge du projet (Nom, fonction et coordonnées) :
YAO Kouassi Benjamin
Coordonnateur
07 67 45 38 16/ Email : benjamin.yao@inphb.ci
Agences d'exécution du Projet : CEA-VALOPRO/INP-HB


**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS
A HAUTE VALEUR AJOUTEE
(CEA VALOPRO)**

Note 1 Présentation du projet

1.1 Contexte du projet

La gestion des déchets constitue un problème majeur pour le pays du sud. En effet, l'industrialisation naissante, doublée d'une démographie galopante entraîne la production d'importantes quantités de déchets liquides et solides, souvent déversés dans les milieux récepteurs, sans traitement préalable. Les politiques en la matière n'intègre pas suffisamment le traitement et la valorisation qui pourtant peuvent constituer une réponse concrète aux problèmes de l'emploi des jeunes. Ce peu d'intérêt pour la valorisation n'incite pas les établissements d'enseignement supérieur à intégrer dans le cursus de formation. Cela a pour conséquence aujourd'hui, où cette problématique revient dans les priorités des politiques africaines, la rareté des compétences dans le domaine.

C'est pourquoi, la proposition d'un centre d'excellence en valorisation des déchets en Produits à valeur ajoutée (Valopro) est faite.

Le projet Centre d'Excellence Africain Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO) a fait l'objet de l'accord de crédit IDA N°1679 01-T signés entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) le 10 mars 2020.

Ce projet qui trouve son fondement dans le plan stratégique de l'INP-HB se propose de développer en Afrique, un pôle d'expertise et d'innovation sur la valorisation des déchets. Le caractère international de la problématique abordée a conduit à la constitution d'un consortium de partenaires académiques issus d'Afrique afin de faire profiter les retombées du centre à ces pays et tirer avantage des expériences mutuelles.

1.2 Objectifs du Projet

Les principaux objectifs assignés au projet sont de :

- Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets ;
- Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel ;
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.



1.3 Plan de mise en œuvre du Projet

Pour atteindre ses objectifs de façon plus efficace, le projet a été subdivisé en plans d'actions ci-après :

a) **Plan d'Action pour l'Excellence en Apprentissage**

Le plan vise à créer les conditions d'une excellente acquisition des connaissances par les apprenants et une plus grande employabilité des diplômés.

Pour ce faire, deux (2) grandes activités seront planifiées.

1. Développer des filières de formations permettant la mise sur le marché de l'emploi de personnels hautement qualifiés (PHQ) dans le domaine de la valorisation des déchets ;
2. Développer une stratégie de collaboration avec le secteur professionnel.

b) **Les plans d'action l'Excellence de la recherche**

Le projet s'inscrit dans un cadre collaboratif avec des partenaires institutionnels et industriels. De fait, il importe que les bases du partenariat soient suffisamment saines pour permettre l'atteinte des objectifs ci-après mentionnés :

- Mener des activités de recherche innovantes de très haut niveau sur les thématiques de valorisation des déchets :
 - développer des procédés innovants utilisant des déchets transformés pour le traitement des rejets liquides d'origine industriels ;
 - Transformer à partir de procédés biotechnologiques et chimiques innovants pour obtenir des bioproduits (biocarburants, biopesticides, bioflocculant, biomolécules à activité biologique, etc.) à haute valeur ajoutée ;
 - Récupérer, transformer, valoriser les déchets électroniques et plastiques.
- Accompagner des jeunes diplômés dans la création d'entreprises innovantes dans le secteur de la valorisation des déchets.

c) **Plan d'action pour l'Excellence des équipements**

Ce plan vise à attirer plus d'étudiants africains et des intervenants internationaux. Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- Construire un bloc laboratoire dédié à la transformation des déchets ;
- Acquérir des équipements de pointe ;
- Accréditer le laboratoire.

d) **Plan d'action pour l'Excellence de la gouvernance**

Le plan vise à assurer l'excellence du personnel en charge de la gestion du projet. Il se décline en deux (2) actions :

- Renforcer les capacités du personnel enseignant, administratif et technique ;

- Développer un plan de communication et de visibilité ambitieux.

Tout comme les Ecoles qui jouissent d'une autonomie de gestion administrative et financière, le Centre d'excellence bénéficiera de la même autonomie. Des rapports d'activités seront régulièrement transmis à la Direction Générale.

Note 2 Principes appliqués pour l'élaboration des états financiers

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les états financiers dérogent à la présentation recommandée par le SYSCOA. pour tenir compte de la spécificité des projets de développement et des attentes du bailleur de fonds. Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2020 sont les suivantes :

2.1 Mode de comptabilisation

Le projet tient une comptabilité d'engagement. Ainsi, les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du projet ou des tiers est établi.

Le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une application stricte. Le fait générateur des dépenses est leur facturation ou leur paiement dans certains cas, et plus généralement leur exigibilité. Il n'est pas procédé à l'évaluation de provisions de charges ainsi qu'à l'enregistrement de produits à recevoir autres que les subventions.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants (subventions).

2.2 Mobilisation des fonds du crédit



Les fonds de crédit sont mobilisés suite à l'atteinte des indicateurs de performances par le projet selon les accords du crédit.

2.3 Conversions monétaires

Elles sont effectuées au taux de change historique selon les avis de paiement de l'AFD. Les dépenses sont remboursées par l'AFD pour leur contre-valeur en francs CFA de sorte qu'il n'est pas constaté de gain, ni de perte de change.

2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées en comptabilité pour leur coût historique. Elles ne font pas l'objet d'amortissement en raison de la spécificité du financement des projets.

En effet, les immobilisations sont acquises au moyen de subventions et leur renouvellement n'est pas prévu au terme du projet. Le projet ne dégagant pas de résultat, il est admis que les immobilisations ne soient pas dépréciées en comptabilité.

Par ailleurs, les cessions et autres sorties d'immobilisations ne sont pas reflétées dans les comptes afin de mettre en évidence l'utilisation des fonds reçus du bailleur.

Note 3 Dépenses d'équipement

Elles représentent l'ensemble des coûts engagés depuis le démarrage jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'acquisition d'immobilisations utilisées exclusivement dans le cadre du projet.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Cumul au 30/06/2025	Dépenses au 30 juin 2025	Cumul au 31/12/2024
Logiciel de gestion du projet	15 585 253		15 585 253
Autres Logiciels	3 118 026		3 118 026
Construction bâtiments	161 139 864	161 139 864	
Réhabilitation bâtiment	44 638 230		44 638 230
Aménagement de bureau	8 490 550		8 490 550
Matériel informatique	51 300 000		51 300 000
Autres matériels	178 138 000	50 307 950	127 844 050
Matériel bureautique	990 0000		990 0000
Matériel automobile	80 000 000		80 000 000
Dépenses d'équipement	543 399 923	211 447 814	331 952 109

Note 4 Dépenses d'exploitation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par le projet, autres que les dépenses d'équipement.

Ce poste comprend les dépenses de fonctionnement, de formation, d'études et de rémunérations de prestataires de services effectuées depuis le début du projet. Le solde se décompose comme suit:

	Cumul au 30/06/2025	Dépenses au 30 juin 2025	Cumul au 31/12/2024
60 Achats	227 720 460	35 638 490	192 081 970
62 Services extérieurs A	121 691 736	21 748 033	99 943 703
63 Services extérieurs B	605 932 401	50 758 828	555 173 573
65 Autres charges	444 204 026	79 720 000	364 484 026
66 Charges de personnel	204 396 766	31 655 670	172 741 096
Dépenses d'exploitation	1 603 945 389	219 521 021	1 384 424 368





Note 6 Trésorerie

Les comptes de trésorerie se présentent comme suit, en F.CFA au 30 juin 2025 :

Compte désigné AFD	0
Compte projet AFD	0
Compte Indicateur de Performance	823 884 039
Compte Revenus Générés	9 027 933
Caisse DAO	0
Virements de fonds	22 371 000
TOTAL	855 282 972

Le solde des virements de fonds représente le préfinancement des bourses, de mission et de billet d'avion sur les revenus générés dans le cadre des activités du projet reçus non encore régularisés à la date du 30 juin 2025.

Note 7 Autres subventions reçues

Il s'agit des fonds mobilisés par le projet à travers les prestations de formation des enseignants du Centre en faveur d'autres structures et des coûts issues de la formation des étudiants étrangers. Le solde bancaire de ce compte au 30 juin 2025 s'élève à **9 027 933 Francs CFA** et s'analyse comme suit :

Montant total généré depuis le début du projet : **233 589 213 FCFA** - Frais de gestion **40 513 539 FCFA** (frais de gestion du compte bancaire des revenus générés, achat de carburant pour le personnel non dédié au projet, certains services extérieurs, des frais et charges du personnel, acquisition de matériels et agencement de bureau.

Note 8 Indicateur de performance AFD

Le solde de ce poste correspond au montant des indicateurs de performance atteints par le Projet depuis sa mise en vigueur conformément à l'Accord de crédit. Il est constitué essentiellement des indicateurs atteints et présentés à l'Agence Française de Développement. Au cours de l'année 2025, le montant total des ressources mobilisées suite à l'atteinte des indicateurs du projet est de **131 922 358 Francs CFA**, portant les ressources totales du projet venant de l'AFD depuis le début du projet à **3 243 767 057 FCFA**.

NB : compte tenu de la spécificité du projet, le solde du compte indicateur de performance AFD dans la balance générale au 30 juin 2025 est **1 407 030 963 FCFA**, il ressort un écart de **1 836 736**

094 FCFA qui représente le montant total des prises en charges ordinaires depuis le début du projet composé de :

- **231 798 123 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2021,
- **452 311 724 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2022,
- **589 316 443 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2023,
- **795 107 925 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au titre de l'exercice 2024,
- **219 521 021 FCFA** représentant le solde des charges ordinaires au 30 juin 2025 titre de l'exercice 2025

Le report à nouveau est constitué de ces charges ordinaires qui sont régularisées à début d'exercice.

Note 9

Fournisseurs et créiteurs divers

Il s'agit des factures reçues non encore réglées à la date du 30 juin 2025 ainsi que des salaires, des honoraires et des montants dus à divers créiteurs. Le solde de ce poste s'élève à **209 381 863 FCFA** et se décompose comme suit :

- Fournisseurs d'exploitation

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
401100	ATLANTIQUE MULTIRISQUES	10 350 366	10 350 366	
401100	BROU AHOUGBAN BLANCHE (RESIDENCE LA GRACE)	390 000	390 000	
401100	CIT TRAVEL TOUR	445 600	445 600	
401100	GARAGE LAMINE	2 060 000	1 100 000	960 000
401100	RESTAURANT LA BRISE	225 000	225 000	
401100	REVANAD GROUP	17 409 000	-	17 409 000
401100	TOTAL ENERGIES CI	6 559 570	6 559 570	
	TOTAL	37 439 536	19 070 536	18 369 000

Ce solde représente les factures fournisseurs non encore réglées à la date du 30 juin 2025

- Consultants

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
401120	CABINET AFRICAINE D'INGENERIE ET DE CONSEILS	21 270 000	21 270 000	
401120	CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE CONSEILS	3 240 000	3 240 000	
	TOTAL	24 510 000	24 510 000	-



Ce solde représente les honoraires du cabinet d'audit externe et du suivi des travaux de la construction du laboratoire Central du projet dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025.

- Personnel rémunérations dues

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
422000	CONTRACTUEL DU PROJET	3 050 000	3 050 000	
	TOTAL	3 050 000	3 050 000	-

Ce solde représente les salaires du personnel dédié dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025.

- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
431100	CNPS	442 067	442 067	
	TOTAL	442 067	442 067	-

Ce solde représente les cotisations CNPS du personnel dédié dans le cadre des activités du projet non encore réglées à la date du 30 juin 2025



- Etudiants Nationaux-Doctorat

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471102	ETUDIANTS NATIONAUX DOCTORANTS	54 436 000	54 436 000	
	TOTAL	54 436 000	54 436 000	-

Ce solde représente les bourses des étudiants inscrits en doctorat dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025

- Etudiants Nationaux-Master

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471103	ETUDIANTS NATIONAUX MASTER	22 764 000	22 764 000	
	TOTAL	22 764 000	22 764 000	-

Ce solde représente les bourses des étudiants inscrits en master 2 dans le cadre des activités du projet non encore réglées à la date du 30 juin 2025.

- Enseignant vacataires Nationaux

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471106	KONAN KOUAKOU SERGE-ALAIN	0	-	
471106	YAPO OSSEY BERNARD	375 000		375 000
471106	DIVERS BENEFICIAIRES	3 675 000	3 300 000	375 000
	TOTAL	4 050 000	3 300 000	750 000

Ce solde représente les frais de vacation dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025.



- Enseignant vacataires Internationaux

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471107	VERETTO AMANDINE IRENE	375 000	-	375 000
	TOTAL	375 000	-	375 000

Ce solde représente les frais de vacation dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025.

- Créditeurs Divers

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
471200	BA ASMA ABDERRAHMANE	120 000	120 000	-
471200	BILE ECHUA ELISABETH JASMINE	503 000	503 000	-
471200	DIARRASSOUBA AICHA	200 000	200 000	
471200	DOFFOU NECTA MARIE DANIELLE	216 000	216 000	
471200	DIVERS BENEFICIAIRES	480 000	480 000	
471200	FANOU GUY DIDIER	360 000		360 000
471200	NIOME BINTA	455 500	455 500	
471200	KONE KELEMIN AWA	779 900	779 900	
471200	REVENUS GENERES	8 892 910	8 892 910	
	TOTAL	12 007 310	11 647 310	360 000

Ce solde représente les frais de voyage d'étude, de préfinancement des bourses des étudiants inscrit en master, en doctorat, des frais de mission et de voyage d'études dans le cadre des activités du projet non encore réglées à la date du 30 juin 2025.



- Fournisseurs d'investissement

Compte N°	Bénéficiaires	Montant	AFD	RG
481100	AFRICAN BIO EXPERTISE SERVICES CI	50 307 950	50 307 950	-
	TOTAL	50 307 950	50 307 950	0

Ce solde représente l'achat de matériels de travaux pratiques dans le cadre des activités du projet non encore réglés à la date du 30 juin 2025



ANNEXE 1 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD



I- Etat d'évolution du compte projet AFD au 30 JUIN 2025

Compte AFD BAILLEUR

Soldes bancaires au 31/12/2024	(1)	943 450 133
Ressources de la période du 01/01/2025 au 30/06/2025	(2)	131 922 358
Dépenses de la période du 01/01/2025 au 30/06/2025	(3)	251 488 452
Soldes bancaires au 30/06/2025	(4)	823 884 039
(4) = (1) +(2)-(3)		



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 30/06/2025

COMPTE BANCAIRE 521200 (COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR)



Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date pièce	Libellé	Débit	Crédit	Date pièce	Libellé	Débit	Crédit
Solde relevé bancaire			823 884 039	Solde dans nos livres		823 884 039	



Sous-Total

Solde corrigé

823 884 039

823 884 039

Sous-Total

Solde corrigé

823 884 039

823 884 039



auf erreur ou omission.

ANNEXE 2 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD

II- Etat d'évolution du compte projet AFD/ CEA VALOPRO/ Revenus Générés au 30 JUIN 2025

Compte REVENUS GENERES

Soldes bancaires au 31/12/2024	(1)	75 859 772
Ressources de la période du 01/01/2025 au 30/06/2025	(2)	10 200 700
Dépenses de la période du 01/01/2025 au 30/06/2025	(3)	40 513 539
Soldes bancaires au 30/06/2025	(4)	9 027 933
(4) = (1) +(2)-(3)		



ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 30/06/2025

COMPTE BANCAIRE 521300 (GENERATEUR DE REVENUS-BNI)



Page 1/1

Ecritures non encore passées par la banque				Ecritures non encore passées par CEA-MEM/INP-HB - CENTRE D'EXCELLENCE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE			
Date pièce	Libellé	Débit	Crédit	Date pièce	Libellé	Débit	Crédit
<u>Solde relevé bancaire</u>				<u>Solde dans nos livres</u>			
9 027 933				9 027 933			



Sous-Total

9 027 933

Sous-Total

9 027 933

Solde corrigé

9 027 933

Solde corrigé

9 027 933



TomPro - CEA-MEM/INP-HB - COTE D IVOIRE

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

AFD/CEA VALOPRO/REV GEN

ABIDJAN JOSEPH ANOMA

Tel

DOMICILIATION

Code Banque	Code Guichet	Compte	Cib RIS
C1092	01001	005277870003	01

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires



RELEVÉ DE COMPTE

Compte N° 05277870003 en CFA UEMOA (XOF)

Du 01/06/2025 au 30/06/2025

Page 1 / 1

AFD/CEA VALOPRO/REV GEN

PLATEAU

PLATEAU

ABIDJAN

COTE D'IVOIRE

Date	Libellé	Référence	Valeur	Débit	Crédit
	Ancien solde au 30/05/2025				8,059,983
02/06/2025	DEPOT CASH : ref BRN0062520425 : 02/06/2025 11:11	OE83804	02/06/2025		50 000
02/06/2025	FRAIS DE TIMBRE DEPOT CASH	OE83804	02/06/2025	100	
04/06/2025	COMMISSION DE RELEVÉ A LA DEMANDE	RI93169	03/06/2025	1,650	
13/06/2025	DEPOT CASH : ref 0122290 : 13/06/2025 15:04:00 GO	OE55247	13/06/2025		260 000
13/06/2025	FRAIS DE TIMBRE DEPOT CASH	OE55247	13/06/2025	100	
17/06/2025	VERSEMENT ESPECES KADJA AHOUE MARIE ORNELLA	RK17236	17/06/2025		350,000
17/06/2025	FRAIS DE TIMBRE VE	RK17236	17/06/2025	100	
24/06/2025	VERSEMENT ESPECES GARLO EMMANUEL ZAYBAY	RK75132	24/06/2025		300,000
24/06/2025	FRAIS DE TIMBRE VE	RK75132	24/06/2025	100	
Total des mouvements page 1				2,050	960 000
Total des mouvements				2,050	960 000
Nouveau solde au 30/06/2025					9,027,933

Sauf erreur ou omission

Vos dévoués
BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)

Banque Nationale d'Investissement
 Plateau, Avenue Marchand, Imm. SCIAM
 670 Abidjan 01
 (225) 27 20 20 98 00 Fax: (225) 27 20 20 98 78
 T: CSSSCIAB
 .bni.ci - Email: info@bni.ci
 al: 20 500 000 000 F CFA / RCCM: CI-ABJ-1998-B-229 343



Institut National Polytechnique

Félix HOUPOUËT-BOIGNY

Centre d'Excellence d'Afrique Valorisation des déchets en Produits à haute valeur ajoutée

Abidjan, le 06 août 2025

A
Monsieur le Représentant du
Groupement CE2C/PANAUDIT

**Objet : Lettre d'affirmation, audit financier et comptable du Projet CEA-VALOPRO
Convention de CREDIT AFD N°CCI 167901 T**

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que sauf erreur de notre part, les états financiers du Projet VALOPRO pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par le Projet VALOPRO.

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition et à notre connaissance (sauf erreur de notre part), il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et des lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.

Coordonnateur du CEA VALOPRO

Le
Coordonnateur
Kouassi Benjamin

EDSAPT
Ecole Doctorale Sciences Agronomiques
et Procédés de Transformation

EDSTI
Ecole Doctorale Sciences
et Techniques de l'Ingénieur

EFSPC
Ecole de Formation Spécialisée et
de Perfectionnement des Cadres

EPGE
Ecole Préparatoire
aux Grandes Ecoles

ESA
Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESAS
Ecole Supérieure
de l'Aéronautique et du Spatial

ESCAE
Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESCP
Ecole Supérieure de Chimie,
de Pétrole et de l'Energie

ESI
Ecole Supérieure
d'Industrie

ESMG
Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP
Ecole Supérieure
des Travaux Publics

1093 Yamoussoukro (RCI)
V 79 Abidjan (RCI)

www.inphb.ci

@inphb.polytech

LinkedIn.com

(225) 27 30 64 66 66
(225) 05 01 80 00 24
(225) 05 01 80 00 19

@inphbpageofficielle6975

polytec@inphb.ci

@inphbpolytech

inphb2021



CamScanner

Scanné avec CamScanner